

Ce règlement remplace et annule l'ancien règlement « Participation à l'ATIBOX » ainsi que tous les PV antérieurs de l'AFB concernant l'ATIBOX et Grand Prix SCC - Ring 1 et Ring 2.

Modalités Participation GP Ring :

Seulement deux couples seront sélectionnés pour participer au Grand prix de Ring (Ring 1 et Ring 2),(Sous réserve du nombre de points minimum). Toutes les combinaisons pourront se faire : 2 chiens en Ring 1, 1 chien Ring 1 et 1 chien Ring 2 ou 2 chiens Ring 2.

- **Avoir été classé sur deux concours minimum** (voir pointage en dessous) dans le même niveau. Les deux concours seront effectués en France.
- **Avoir participé au Championnat Travail Boxer** (obligatoire si organisé). Dans le même niveau que le ou les autres concours. En cas de non organisation du Championnat Travail Boxer, il faudra une sélection sur deux concours, selon le même barème de points que ci-dessous et selon la condition qu'un des concours devra être effectué avec une organisation et un site autre que celui du club où est licencié le chien et le conducteur.

Le calcul de la moyenne sera effectué sur un niveau identique. (1 ou 2).

Pointage Minimum « excellent ». Soit : Ring 1 minimum de 160 points (sur 200) et Ring 2 minimum de 240 points (sur 300).

Sera pris en compte pour le calcul la moyenne des 2 meilleurs concours classés entre les deux « Grand Prix ».

Le Grand Prix SCC Ring 1 et 2 des Clubs Champions est organisé chaque fin septembre. La période de sélection cours pour 1 an : Le dernier concours comptant pour la qualification sera toujours le 3ème week-end du mois de Juin de l'année en cours. En cas d'ex aequo, le meilleur pointage, lors du championnat travail Boxer, sera pris en compte.

Rappel : Règlement FCI concernant la participation des chiens. Ring1 =18 mois, Ring2 = 19 mois, pour prétendre à la qualification avec les prérequis demandés.

- *Concernant le chef du concours,* il n'aura pas l'obligation de participer au Championnat Travail Boxer mais devra acquérir le nombre de points dans deux autres concours et en faire la demande au responsable de la CU en accord avec le CD. Le règlement de la FCI interdisant en effet la participation d'un chef de concours.
- *Concernant les chiens qui n'auraient pas participé au championnat Travail Boxer*
En raison d'une blessure ou gestation, n'autorisant pas la participation au championnat Travail Boxer et après avoir demandé et obtenu l'accord du responsable de la CU en accord avec le CD (ceci avant J-1 du Championnat Travail Boxer), un chien pourra être tout de même qualifié. Il n'aura pas l'obligation de participer au Championnat Travail Boxer, mais devra acquérir le nombre de points dans deux autres concours. **Un certificat vétérinaire sera demandé.**

Constitution du dossier de sélection : pour votre pré-inscription à envoyer par mail (à la personne désignée au sein de la commission CU), si vous souhaitez poser votre candidature, au plus tard le 1^{er} Juin.

Constitution du dossier d'inscription : A envoyer par courrier postal après la validation de votre candidature en fonction des pointages

Le dossier complet devra être reçu à la CU au plus tard le 15 Juin.

Dossier : Copie Carnet de travail (1^{ère} page et la ou les pages des concours et Nationale de travail Boxer. (Dates et signatures visibles). Copie licence de l'année en cours. Copie vaccins rage à jour (1^{ère} page passeport et vaccin). Trois étiquettes licence. Feuille d'inscription remplie. Taille du conducteur (vêtement).

Aides Financières :

Une aide financière pourra être accordée aux participants. Une prime pourra être allouée en fonction des résultats au Grand Prix SCC Ring. Le montant global sera défini par le Comité Directeur annuellement sur proposition de la CU.